

RegulaE.Fr – Conclusions de la réunion annuelle des 11 et 12 octobre 2017

La deuxième réunion annuelle de RegulaE.Fr s'est tenue les 11 et 12 octobre 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sur l'invitation de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (Anaré-Ci). Les représentants de 14 autorités de régulation membres du Réseau étaient présents. La première journée a été consacrée à un atelier de travail portant sur la construction des marchés régionaux de l'énergie, et la seconde journée a permis la tenue de l'Assemblée générale de RegulaE.Fr au cours de laquelle le Comité de coordination du Réseau a été renouvelé.

L'atelier de travail du 11 octobre

En introduction, M. Philippe de Ladoucette, Président de RegulaE.Fr, a souligné l'importance du partage d'expériences sur un sujet fondamental tel que la construction d'un marché régional de l'énergie. Cette mise en commun d'informations doit en effet permettre à chaque régulateur d'apporter sa pierre à l'édifice du marché régional et ainsi permettre à tous de gagner en taille, par le biais de la francophonie. M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur général de l'Anaré, a tenu pour sa part à rappeler l'importance du soutien de l'Union européenne, de la Banque Africaine de Développement, du système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA ou WAPP), et de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC).

La première session de travail a été consacrée aux échanges d'électricité au niveau régional et a permis d'identifier les enjeux, les opportunités et les contraintes qui les caractérisent. M. Rudi Hakvoort, Expert en stratégie et régulation auprès de l'Ecole de régulation de Florence et du cabinet D-Cision néerlandais, a présenté la conception théorique d'un marché et rappelé ses trois exigences : ouverture (accès formel), place (accès pratique) et prix (transparence), qui font partie des défis à relever pour l'Afrique de l'Ouest. M. Honoré Bogler, Président de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) a quant à lui présenté le marché régional de l'électricité de la CEDEAO, notamment son dispositif légal jusqu'à la directive sur l'organisation du marché régional de l'électricité de 2013, ainsi que les potentielles modalités d'évolution de ce marché suite à son lancement officiel, prévu au premier trimestre 2018. Modéré par M. Ibrahima A. Sarr, Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) du Sénégal, le débat qui s'en est suivi a permis aux membres, notamment, de constater la différence entre le modèle d'intégration régional européen et africain, ce dernier s'appuyant sur l'existence d'un régulateur régional.

Les conditions et les modalités de mise en place d'un marché régional ont été abordées à la session de travail suivante. La question de la volonté politique régionale et des conditions techniques liées aux infrastructures de réseaux notamment, sont aux sources de la construction d'un marché régional. Mme Marie-Pierre Fauconnier, Présidente du Comité de direction de la Commission de Régulation de l'Electricité et du gaz (CREG) belge et Vice-Présidente du Conseil des Régulateurs Européens de l'Energie (CEER), a présenté le processus d'intégration régionale des marchés européens de l'énergie, dont la particularité est d'avoir été initié sur une base volontaire n'impliquant pas de décisions contraignantes au niveau régional. M. Oumar Diaw, Directeur du Centre d'information et de coordination du système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA ou WAPP) a ensuite confronté ce modèle à celui du marché de l'EEEOA, d'ores et déjà encadré par un régulateur régional indépendant, l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO, dont les objectifs, responsabilités et missions sont prévues par le cadre juridique actuel. M. Callixte Kambanda, Chef de la division Politique, réglementation et statistiques énergétiques de la Banque Africaine de Développement (BAD), est ensuite intervenu sur le financement des projets d'infrastructures africains. Enfin, M. Sidy Diop, Directeur Afrique chez Deloitte Economic Advisory, a exposé une nouvelle approche pour fournir de l'électricité à l'Afrique subsaharienne, reposant d'une part sur la mutualisation des infrastructures énergétiques afin d'exploiter les économies d'échelle, et d'autre part sur le recours aux capitaux privés. Pilotés par Mme Aimée Andrianasolo, Présidente exécutive de l'Office de Régulation

de l'Electricité (ORE) de Madagascar, les riches échanges qui ont suivi ces présentations ont permis aux régulateurs présents d'échanger avec les intervenants sur les différentes solutions proposées et d'obtenir des aiguillages sur des problématiques communes.

La troisième session de travail a été l'occasion d'aborder, dans un premier temps, la question de l'appui régional de l'Union européenne dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest, et dans un deuxième temps, le cadre réglementaire pour un marché régional en électricité. M. Hugo Van Tilborg, Chef de la section Infrastructures à la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, a ainsi présenté l'approche et les moyens financiers de l'Union en matière de coopération au développement dans le secteur de l'énergie. Puis Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) française, a proposé une analyse du cadre réglementaire du marché intérieur européen de l'électricité, caractérisé par l'interconnexion des réseaux nationaux et le rôle des autorités de régulation nationales dans la mise en œuvre de modèles de marché pertinents. Le statut des gestionnaires de réseau de transport (GRT) comme facilitateurs du marché a ensuite été présenté en vidéo par Mme Pascale Fonck, Directrice des Relations Extérieures du GRT belge ELIA. Les échanges qui ont suivi ces présentations ont notamment permis de rappeler les rôles respectifs du Conseil des Régulateurs Européens de l'Energie (CEER) et de l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER).

Enfin, afin de donner aux régulateurs quelques pistes de réflexion sur la place des énergies renouvelables dans la construction d'un marché régional, la dernière session de travail a donné la parole à M. Souleymane Ouedraogo, Directeur Commercial et de la Clientèle de la Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso (SONABEL), qui a présenté les défis technologiques, économiques, financiers et politiques à relever afin de permettre une transition énergétique réussie en Afrique subsaharienne. La discussion qui a suivi a permis de faire émerger deux problèmes principaux rencontrés par les régulateurs africains dans leurs efforts pour intégrer les renouvelables dans le mix énergétique : d'une part, la difficulté de la mobilisation des financements pour le développement des énergies renouvelables, et d'autre part, la non pertinence de la structure tarifaire dans la plupart des pays. Le financement des énergies renouvelables est donc apparu comme un élément clé pour l'ensemble des régulateurs présents, qui ont fait part aux experts d'un réel besoin d'information.

L'Assemblée générale du 12 octobre

La deuxième journée de la réunion annuelle a été consacrée aux questions de fonctionnement et de gouvernance de RegulaE.Fr. En premier lieu, M. Philippe de Ladoucette a présenté le Rapport annuel 2017 du Réseau. Les principales réalisations de RegulaE.Fr au cours de sa première année d'existence ont ainsi été rappelées, notamment la réunion de lancement de novembre 2016, l'atelier de travail de juillet 2017 sur l'indépendance des régulateurs, puis la réunion annuelle et l'atelier de travail sur la construction des marchés régionaux d'octobre 2017. Concernant la communication du Réseau, l'année 2017 a permis la mise en place d'un site internet, de la première lettre d'information du Réseau, ainsi que d'une charte graphique et d'un logo. Enfin, RegulaE.Fr a pu nouer, au cours de l'année écoulée, des partenariats appréciés par les régulateurs avec l'Ecole de régulation de Florence, l'Ecole des Mines via la formation BADGE et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable. Le rapport annuel 2017 a également permis de diffuser officiellement aux membres la Charte du réseau et la Déclaration finale de la réunion de lancement de RegulaE.Fr.

Par la suite, les représentants des trois dispositifs de formation relayés par RegulaE.Fr ont présenté aux régulateurs présents les principes et le déroulement de leurs programmes de formation. Le Bilan d'Aptitudes des Grandes Ecoles « Régulation de l'Energie » (Formation BADGE RDE) était représenté par M. François Levêque, Responsable de formation, et par M. Sidy Diop, membre de l'équipe pédagogique. Le programme de la promotion 2017-2018 portant sur l'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité dans les pays africains, ainsi que le calendrier de la formation ont été détaillés. Puis M. Alioune Fall, membre du conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) a ensuite présenté les activités de l'IFDD dans le domaine de la régulation de l'énergie ainsi que les formations organisées en partenariat avec le CEREF de l'Université de Sherbrooke au Canada et avec l'Anaré de Côte d'Ivoire. Enfin, l'Ecole de Régulation de Florence était représentée par M. Rudi Hakvoort, Expert en stratégie et régulation, qui a exposé les différentes formations offertes.

En deuxième lieu, l'Assemblée générale a procédé à la discussion puis à l'adoption des amendements à la Charte du Réseau préparés par le Comité de coordination afin de tenir compte des évolutions de la structure du Réseau :

la création d'un Comité de communication et d'un statut d'observateur permanent. Les termes de référence du Comité de communication détaillant ses missions et sa structure ont également été discutés et adoptés par les membres. Sous réserve de l'ajout des modifications soumises par les membres au cours des discussions, les deux textes ont été approuvés et seront diffusés prochainement à l'ensemble du Réseau.

La question du financement de certaines activités de RegulaE.Fr par la Direction Générale DEVCO de la Commission européenne a ensuite été abordée. Mme Catherine Edwige est intervenue pour présenter ce projet de demande de financement et un accord général a été conclu entre les membres de RegulaE.Fr pour engager le processus. En complément, les membres ont demandé la conclusion de partenariats officiels avec l'IFDD et la BAD.

L'Assemblée générale s'est poursuivie par le renouvellement du Comité de coordination de RegulaE.Fr. M. Philippe de Ladoucette a annoncé que deux candidatures avaient été reçues pour le poste de Première Vice-Présidence du Réseau, celle de Mme Marie-Pierre Fauconnier pour la CREG belge, et celle de M. Ibrahima Amadou Sarr pour la CRSE du Sénégal. Ne pouvant assister à cette deuxième journée de réunion en raison d'engagements professionnels en Belgique, Mme Marie-Pierre Fauconnier avait exposé la veille les motivations de sa candidature aux membres de RegulaE.Fr. La parole a donc été donnée à M. Ibrahim Amadou Sarr, qui a finalement souhaité retirer sa candidature. M. Philippe de Ladoucette a conclu que la Première Vice-Présidence revenait à Mme Marie-Pierre Fauconnier, qui sera dès lors amenée à prendre la Présidence du Réseau fin 2018. M. Philippe de Ladoucette a ensuite passé officiellement le relai de la Présidence de RegulaE.Fr à M. Hippolyte Ebagnitchie, Président de l'Anaré-Ci. En raison de la cessation de ses fonctions à la tête de la CRE française, le Président sortant a également confié à Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la CRE, la Seconde Vice-Présidence du Réseau pour l'année à venir. M. Hippolyte Ebagnitchie, Président entrant de RegulaE.Fr, a nommé, conformément à la nouvelle version de la Charte adoptée ce même jour, M. Philippe de Ladoucette membre observateur permanent de RegulaE.Fr.

M. Hippolyte Ebagnitchie a ensuite présenté le plan d'action de RegulaE.Fr pour l'année 2018, et rappelé les différentes options pour le choix du thème et du lieu d'accueil des prochaines rencontres du Réseau. Après que chaque régulateur présent eut exprimé sa préférence à l'occasion d'un tour de table, et sous réserve que les conditions pratiques le permettent, il a été décidé que :

- Le Septième forum mondial sur la réglementation de l'énergie (WFER VII) du mois de mars 2018 pourrait donner lieu, en fonction du nombre de régulateurs présents, à une réunion informelle des régulateurs membres de RegulaE.Fr ;
- Le prochain atelier de travail aurait lieu en juin 2018 à Montréal au Canada, suite à la proposition de l'année passée de la Régie de l'Energie du Québec ;
- La prochaine réunion annuelle du Réseau se tiendrait en octobre 2018 à Dakar au Sénégal, suite à la proposition de M. Ibrahima Amadou Sarr, Président de la CRSE.

Les thèmes retenus pour le prochain atelier de travail sont, par ordre de préférence des régulateurs membres : la tarification dans ses aspects stratégiques, l'impact de la digitalisation, et les partenariats publics-privés dans le secteur de l'énergie.

La réunion annuelle de RegulaE.Fr a ainsi permis aux régulateurs présents de bénéficier d'une base solide de connaissances sur la question de la construction des marchés régionaux de l'énergie, de réfléchir ensemble à des problématiques communes et de profiter des éclairages d'experts et de représentants d'institutions spécialisés dans ce domaine. L'Assemblée générale a permis de procéder au renouvellement du Comité de coordination et d'associer plus étroitement les membres de RegulaE.Fr via un nouveau Comité de communication.